



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

DÉPARTEMENT DES HAUTS DE SEINE

Gestion des Instances
AM/CM

Publication par affichage, le

04 FEV. 2022

Compte rendu des votes de la séance du Conseil Municipal du 27 janvier 2022 en vertu de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Pierre PERRET a été élu secrétaire de séance et a donné lecture des pouvoirs.

Une minute de silence a été observée en mémoire de Madame Andrée SALMON, conseillère municipale de 1995 à 2008.

Approbation du procès-verbal du 9 décembre 2021 : adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

N°1 DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2022

Le Conseil Municipal a décidé :

- De prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires.**

N°2 RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le Conseil Municipal a décidé :

- De prendre acte du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.**

SPORT

N°3 GRILLE TARIFAIRE DU NOUVEL EQUIPEMENT SPORTIF ARNAUD BELTRAME A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2022

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'appliquer les tarifs suivants, relatifs à la location des installations sportives :**



HOTEL DE VILLE

2 rue Carnot - 92151 Suresnes Cedex - Téléphone : 01 41 18 19 20 - suresnes.fr

Gymnase Arnaud Beltrame	
SALLE DE GYMNASTIQUE - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention
SALLE DE DANSE 1 - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention
SALLE DE DANSE 2 - Lycées - Collèges - entreprises, comités d'entreprises, établissements d'enseignement scolaire privés (hors école sous contrat à l'enseignement public avec l'Etat) - Location exceptionnelle avec entrées payantes pour compétition	Convention avec le Conseil Régional Convention avec le Conseil départemental 55,25 € Convention

Adopté à l'UNANIMITE

CONSEIL MUNICIPAL

N°4 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Le Conseil Municipal a décidé, après avoir procédé à un vote à bulletin secret :

- D'élire, Monsieur Jean PREVOST, 16^e adjoint au Maire.

Elu à l'UNANIMITE (36 Pour)

Le groupe Suresnes pour seule ambition (X. IACOVELLI, N. D'ASTA, P. GENTIL, S. EL-BAKKALI, VERIN-SATABIN) et V. BARNY ne prennent pas part au vote.

N°5 DETERMINATION DES INDEMNITES DE FONCTION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'abroger la délibération n°8 du 30 septembre 2020,

Adopté à l'UNANIMITE.

- ❑ De fixer pour la durée du mandat 2020-2026 les indemnités des élus comme suit :
 - L'indemnité de fonction du Maire sur la base de 59,55 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - L'indemnité de fonction du premier Maire Adjoint sur la base de 34,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - L'indemnité de fonction des adjoints au Maire sur la base de 27 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,
 - L'indemnité de fonction d'un conseiller municipal délégué auprès du Maire à 13,21 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - L'indemnité des conseillers municipaux à 4,22 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Adopté à l'UNANIMITE.

- ❑ De prendre acte que le 16^e adjoint renonce à son indemnité,
- ❑ D'approuver la majoration de 15 % des indemnités du Maire, des Adjoints au Maire et du Conseiller municipal délégué, la Ville étant ancien chef-lieu de canton, conformément à l'article L. 2123-22 du CGCT.

Adopté à l'UNANIMITE.

N°6 DESIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL A LA SEM JEAN VILAR

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ De désigner Madame Muriel RICHARD pour siéger au sein du Conseil d'Administration de la Société d'Economie Mixte du théâtre Jean Vilar de Suresnes.

N°7 OFFICE DE TOURISME : DESIGNATION DE DEUX MEMBRES DU COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DU TOURISME.

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ De désigner Monsieur Bruno JACON, conseiller municipal, pour siéger au sein du comité de direction de l'office de tourisme.
- ❑ De désigner Madame Sandrine NERFIE, Directrice du Mercure, pour siéger au sein du Comité de direction de l'Office de Tourisme, en tant que représentante des hôteliers.

N°8 METROPOLE DU GRAND PARIS : DESIGNATION D'UN MEMBRE TITULAIRE ET D'UN MEMBRE SUPPLEANT POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE SUR L'ENERGIE.

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ De désigner Monsieur Amirouche LAÏDI, comme membre titulaire, pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

Adopté à la MAJORITE (Amirouche LAÏDI : 34 voix - Olfa COUSSEAU : 8 voix)

- ❑ De désigner Monsieur Jean-Marc LEMBERT, comme membre suppléant, pour siéger au sein de la commission consultative de l'énergie de la Métropole du Grand Paris.

Adopté à la MAJORITE (Jean-Marc LEMBERT : 32 voix dont - Olfa COUSSEAU : 3 voix (O. COUSSEAU, VERIN-SATABIN, V. BARNY) - 7 abstentions dont 1 pouvoir : X. IACOVELLI, N. D'ASTA, P. GENTIL, S. EL-BAKKALI, Y. CORVIS, J. TESTUD, A. BOONAERT).

COMMUNICATION

N°9 ATTRIBUTION DU CONTRAT DE CONCESSION RELATIVE A LA FOURNITURE, L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS INSTALLES SUR LE TERRITOIRE DE SURESNES

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ D'approuver l'attribution de la concession de service relative à la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains à la société JC DECAUX.
- ❑ D'approuver le contrat de concession et m'autoriser à le signer, ainsi que tous les documents s'y rapportant.

Adopté à l'UNANIMITE (1 abstention : O. COUSSEAU).

DEFENSE

N°10 ATTRIBUTION UNE SUBVENTION A MOVEMBRE DL8

Le Conseil Municipal a décidé :

- ❑ D'attribuer une subvention d'un montant de 1500 € à la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information d'Île-de-France/8e RT dans le cadre de l'opération Movembre DL8.

Adopté à l'UNANIMITE.

RESSOURCES HUMAINES

N°11 ACTUALISATION DU TABLEAU DES EMPLOIS.

Le Conseil Municipal a décidé :

- D'approuver les modifications du tableau des emplois du personnel communal comme suit :

EMPLOI A TEMPS COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions	Total Postes
Filière administrative				
Attachés Territoriaux	A	2	0	95
Rédacteurs Territoriaux	B	0	-1	45
Adjoints Administratifs Terr.	C	1	0	159
TOTAL Filière administrative		3	-1	
Filière culturelle				
Conservateurs de Bibliothèque	A	0	-1	0
Assistants Terr. Conservation	B	1	0	15
Assistants Terr. Ens. Artist.	B	0	-1	16
Adjoints Terr. du Patrimoine	C	0	-1	13
TOTAL Filière culturelle		1	-3	
Filière animation				
Animateurs terr.	B	1	0	21
Adjoints terr d'animation	C	0	-1	71
Total Filière animation		1	-1	
Filière technique				
Ingénieurs territoriaux	A	0	-1	19
Techniciens terr	B	1	0	30
Agents de Maîtrise terr.	C	0	-1	58
TOTAL Filière technique		1	-2	
TOTAL GENERAL		6	-7	

EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Grade / emploi	Catégorie	Créations	Suppressions
Filière culturelle			

Assistants terr. Ens. Artist.	B	+ 1 poste à 10%	
-------------------------------	---	-----------------	--

Adopté à l'UNANIMITE (4 abstentions dont 1 pouvoir : Y. CORVIS, A. BOONAERT, J. TESTUD, V. BARNY).

AFFAIRES GENERALES

N°12 CONDITIONS DE CESSIION DE MATERIELS INFORMATIQUES ET DE BUREAU

<p>Le Conseil Municipal a décidé :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> D'approuver le principe de cession à titre gratuit de matériel informatique aux associations de parents d'élèves, de soutien scolaire, d'utilité publique et d'étudiants. <input type="checkbox"/> D'approuver le principe de cession de matériel de bureau autre qu'informatique, à titre gratuit, sous réserve de motifs d'intérêt général et de contreparties suffisantes pour la collectivité. <input type="checkbox"/> D'approuver la convention-type de cession définissant les contreparties des associations ou tiers. <input type="checkbox"/> D'autoriser le Maire à signer les conventions à venir. <p>Adopté à l'UNANIMITE.</p>

COMMUNICATIONS

Etat des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus du conseil municipal mandat 2020-2026 au titre de l'année 2021.

Rapport d'activité des syndicats intercommunaux - année 2020 :

- A) Syndicat intercommunal funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP)
- B) Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Electricité et les Réseaux de communication (SIPPEREC)
- C) Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)

DÉCISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (pour information)

Information du conseil municipal sur les marchés et avenants passés selon la procédure adaptée.

N° de marché	Prestations	Titulaire(s)	Montant(s) / Durée
MAPA / CONTRATS / LETTRES DE CONSULTATION			

21MG000032	Mise à disposition d'une plateforme dans le cadre d'une market-place e-commerce à destination des commerçants suresnois	WISHIBAM	13 mois fermes Sans montant minimum Montant maximum HT : 19 656 € sur la durée du marché
21MG000052	Marché de location, installation et exploitation d'une patinoire de glace pour le Ville de Suresnes Lot 1 : Location et installation d'une patinoire de glace, d'un espace de glisse pour enfants et d'un chemin des neiges	COLORS PRODUCTIONS	2 mois fermes montant forfaitaire HT : 38 213,20 € sur la durée du marché
21MG000053	Marché de location, installation et exploitation d'une patinoire de glace pour le Ville de Suresnes Lot 2 : Gestion d'exploitation d'une patinoire de glace avec un espace de glisse pour les enfants	COLORS PRODUCTIONS	2 mois fermes montant forfaitaire HT : 37 845,63 € sur la durée du marché
21MG000027	Fourniture de médicaments et/ou de dispositifs médicaux et produits parapharmaceutiques à la Ville de Suresnes Lot 1 : Dispositifs médicaux et parapharmacie	SIECO	1 an reconductible 1 fois Sans montant minimum Montant maximum HT : 14 000 € sur chaque période
21MG000051	Dératisation, désinsectisation et désinfection des bâtiments et espaces ouverts de la Ville de Suresnes et débarras salubriques	ACE HYGIENE	1 an renouvelable 3 fois Montant minimum HT : 5 000 € Montant maximum HT : 53 000 € sur la durée du marché
21MG000070	Contrat d'exclusivité d'évolution et de développement logiciel du Portail Citoyen de la Ville de Suresnes	BERGER LEVRAULT	3 ans fermes Partie forfaitaire HT : 12 888 € Partie à bons de commande HT : 45 000 € sur la durée du marché
21MG000110	Maintenance du sanitaire situé au cimetière des Bulvis à Rueil-Malmaison	TOILITECH	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 700 € HT sur chaque période
21MG000107	Contrat d'exclusivité pour l'abonnement et la maintenance des logiciels 1SPATIAL et ESRI pour la Ville de Suresnes	1SPATIAL	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 10 165 € HT sur chaque période
21MG000111	Affûtage des outils de coupe et fourniture de pièces détachées pour les outils de coupe de la régie de la Ville de Suresnes	LA SCIE INDUSTRIELLE GROUX	4 ans fermes Montant minimum HT : 3 000 € Montant maximum HT : 30 000 € sur la durée du marché
21MG000089	Contrat d'exclusivité de maintenance, d'évolution et de développement du progiciel THOT	SICEM	1 an reconductible 3 fois Partie forfaitaire HT : 4 670 € Partie à bons de commande : 32 000 € sur chaque période
21MG000097	Contrat d'exclusivité de maintenance, d'évolution et de développement du progiciel AGORA	AVANTI TECHNOLOGIE	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 2 730 € HT sur chaque période
21MG000094	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MELODIE V5 module E_DEMAT	ARPEGES	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 391,44 € HT sur chaque période
21MG000095	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MELODIE V5 interface connecteur PEC	ARPEGES	1 an reconductible 1 fois Montant forfaitaire : 524 € HT sur chaque période

21MG000090	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel FUSION	SALAMANDRE	1 an reconductible 2 fois Montant forfaitaire : 4 695,09 € HT sur chaque période
21MG000091	Contrat d'exclusivité de maintenance du logiciel MAIDIS	MAIDIS	1 an reconductible 3 fois Partie forfaitaire HT : 13 654,76 € Partie à bons de commande : 7 945 € sur chaque période
AOO			
21MG000035	Mission de reconnaissance des sols pour des opérations de construction et d'entretien de bâtiments et de génie civil de la Ville de Suresnes.	GEOLIA	4 ans fermes sans montant minimum Montant maximum HT : 400 000 €
21MG000031	Fourniture et livraison de matériels électriques pour les services de la Ville de Suresnes	REXEL France	1 an reconductible 3 fois Sans montant minimum Montant maximum HT : 200 000 € sur chaque période
AVENANTS			
21MG000026	Marché : Fourniture et pose d'une bulle de tennis pour un court du Tennis Club de Suresnes Objet de l'avenant : Modification du délai d'exécution et versement d'un acompte	DI TEC	Pas d'incidence financière sur le marché initial
17MG000072	Marché : Maitrise d'œuvre pour la construction d'un équipement sportif rue Fernand Forest à Suresnes Objet de l'avenant : Modification de durée et avenant financier	CAURIS ARCHITECTE	Montant initial du marché : 651 551 € HT Montant de l'avenant : 36 255,39 € HT Nouveau montant du marché : 687 807 € HT

N°21103 - Modification de la grille tarifaire des parkings de la délégation de service public de stationnement souterrain confiée à EFFIA à compter du 1er janvier 2022.

N°21104 - Approbation des tarifs des produits dérivés pour l'exposition « Seine de vie, de Paris à l'estuaire ».

N°21105 - Construction d'un bâtiment à usage de club house des boulistes au stade Paul Finch - Dépôt d'une demande de permis de construire.

N°21106 - Création d'un ascenseur allée du 8 mai 1945.

N°21107 - Convention de mise à disposition au bénéfice du prestataire ARC-EN-CIEL IDF OUEST d'un local de stockage.

N°21208 - Suppression de la régie de recettes n°2304.

N°21109 - Exonération de la redevance d'occupation du domaine public du cinéma le Capitole.

N°21110 - Avenant n°1 au contrat à prêt d'usage avec la société Servier pour l'installation d'un centre de vaccination temporaire.

N°21111 - Résiliation amiable de la convention existante et souscription d'une nouvelle convention avec Hauts-de-Seine Habitat, pour l'occupation de locaux situés au 1 avenue Stresemann à Suresnes.

N°21112 - Demande de subvention auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds d'Investissement de la Métropole (FIM) pour l'année 2022.

N°21113 - Demande de subventions auprès de la Métropole du Grand Paris au titre du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique (FMIN) pour l'année 2022.

N°21114 - Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France pour l'installation de panneaux photovoltaïques en 2021.

N°21115 - Approbation du prix de vente du journal de l'exposition temporaire du MUS.

N°21116 - Participation de la collectivité au Programme ACTEE.

N°21117 - Contrat de location à usage de résidence principale d'un logement sis 79 boulevard Henri Sellier.

N°21118 - Demande de subvention dans le domaine de la petite enfance pour l'année 2022.

N°21119 - Ressources mensuelles « plafond » prises en compte pour le calcul des participations familiales des usagers fréquentant les Etablissements municipaux d'Accueil du Jeune Enfant.

N°21120 - Occupation Temporaire du Domaine Public au profit de la SASP RUGBY CLUB SURESNES Hauts-de-Seine.

N°21121 à 24 - Conventions particulières de mise à disposition partielle et temporaire de locaux associatifs résidentiels au profit d'associations.

N°21125 - Approbation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2022 pour les activités des médiathèques.

N°21126 - Approbation du prix de vente d'un livre au Musée d'histoire Urbaine et Sociale.

N°21127 - Mise à la réforme et cession gratuite de deux véhicules au lycée Chappe à Nanterre.

N°21128 - Don de la Ville de Suresnes à l'AFM Téléthon.

N°21129 - Création d'une régie de recettes temporaire n°155 pour l'encaissement en numéraire des droits d'accès à la patinoire.

QUESTIONS ORALES.

Séance levée à 22h45.

Fait à Suresnes, le



Guillaume BOUDY
Maire de Suresnes

04/02/2022